

Brignais, le 17 février 2021

Fiche-action n°1 : Favoriser l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

# PROGRAMME NATURE EN FERME 2021





### Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72 contact@cc-valleedugaron.fr

## Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

Avec le soutien de :

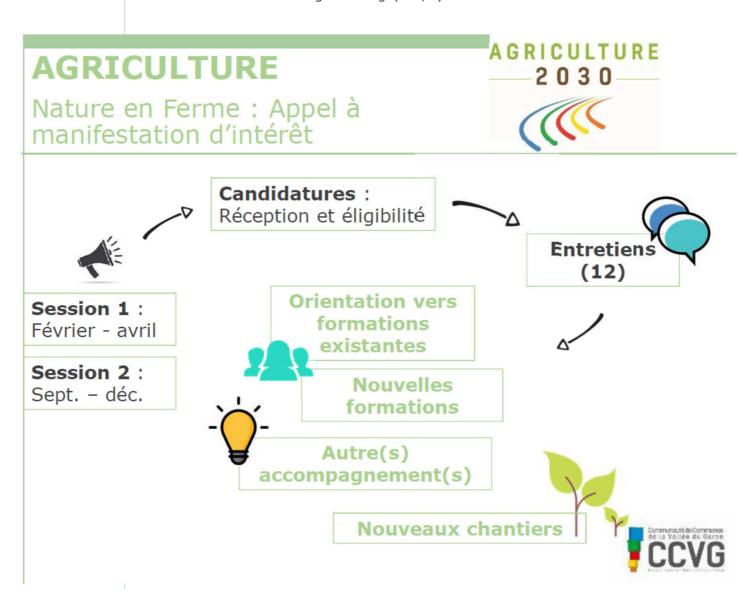


#### **DE QUOI S'AGIT-IL?**

- Un appel à manifestation d'intérêt, ouvert à toutes les fermes de la CCVG
- Un **accompagnement personnalisé**, pour adapter sa ferme au changement climatique, proposé aux agricultrices et agriculteurs ayant exprimé leur intérêt

#### **COMMENT CA SE PASSE?**

- Deux sessions en 2021 : pour manifester son intérêt et entrer dans le programme **une simple fiche à remplir**
- Un temps d'échange individuel, avec un partenaire de la CCVG, pour faire le point sur vos envies, vos projets, vos questionnements, vos doutes, vos besoins, ...
- Des propositions d'accompagnement adaptées à vos attentes (formations, visites de fermes, mises en relation, points techniques, réalisation d'infrastructures agro-écologiques,...)



#### 1- CONTEXTE

Dans le cadre de son plan d'action Agriculture 2030, la Communauté de communes de la vallée du Garon accompagne l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, notamment en renforçant la résilience des fermes face à ce nouveau contexte climatique.

Pour cela, elle a lancé, en 2018, une série d'expérimentations dans le cadre d'un programme Nature en ferme, avec quatre partenaires : l'association Arthropologia, la Chambre d'Agriculture, le Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) AuRA Délégation territoriale Rhône. Suite à ces expérimentations, elle renforce le programme Nature en ferme pour l'ouvrir à toutes les fermes de la CCVG.

#### 2- OBJECTIF

Le programme Nature en ferme vise à accompagner l'adaptation au changement climatique des fermes de la CCVG et leur résilience, en améliorant leur capacité d'accueil de la biodiversité.

Pour cela, la CCVG souhaite accompagner les agricultrices et agriculteurs volontaires, afin de mettre en œuvre des **réponses concrètes** aux problématiques rencontrées sur leurs parcelles.

#### 3- DE QUOI S'AGIT-IL?

La CCVG propose d'avoir une approche globale des parcelles exploitées et souhaite agir en priorité sur la sauvegarde et la restauration de la biodiversité.

En quoi la biodiversité peut-elle m'être utile face aux impacts du changement climatique sur ma ferme ?

La biodiversité rend de nombreux services : avoir une grande diversité de milieux et d'espèces sur sa ferme contribue au bon fonctionnement du sol, à la pollinisation, à la régulation de l'eau, à la régulation des bioagresseurs,... La biodiversité permet donc de rendre un système agricole plus résilient face aux perturbations, notamment les changements climatiques.

Quelques exemples de services rendus :

- une mare permet de fournir de l'eau aux animaux, de stocker l'eau et la restituer au sol en fonctionnant comme des éponges, tout en hébergeant des auxiliaires de culture.
- Une haie fournit de l'ombrage, mais aussi du fourrage, elle retient l'eau dans les sols et joue un rôle de brise-vent non négligeable. Une haie fournit par ailleurs une multitude de microhabitats qui offrent gîte et couverts à de nombreux auxiliaires de culture!

La CCVG accompagne les agricultrices et agriculteurs à la fois dans leur réflexion et dans la mise en œuvre concrète de leurs projets visant à s'adapter au changement climatique.

Cela se traduit par une offre de formations, de mises en relation, de partage d'expériences et de conseils techniques définie avec la personne en fonction de ses besoins.

Cela peut également se traduire par un accompagnement technique et financier à la réalisation d'un **ensemble d'infrastructures agro-écologiques** (haies, bosquets, mares, abris à auxiliaires de culture, perchoirs à rapaces, mais aussi bandes enherbées, tas de bois, de pierre, etc), dont les fonctions seront complémentaires, et permettront de répondre de façon très concrète aux problématiques et enjeux identifiés.

La réalisation de ces aménagements est en partie prise en charge financièrement par la CCVG. Une contribution de la ferme bénéficiaire de cet accompagnement est toutefois requise. Elle est définie conjointement avec la CCVG.

La CCVG met également en place des actions de communication afin de valoriser les pratiques des agricultrices et agriculteurs et leurs démarches contribuant à préserver et restaurer la biodiversité (balades Nature en ferme, vidéos, ...).





Journée de formation Agriculture & Biodiversité





Balade Nature en ferme



Acquisition de kits Auxiliaires de culture par filière, mis à disposition des agricultrices et agriculteurs de la CCVG

#### Réalisation d'infrastructures agro-écologiques : Trois accompagnements pilotes entre 2018 et 2020

La CCVG a travaillé avec trois fermes pilotes afin de mettre en place ce programme *Nature en ferme*.

Suite à un diagnostic conduit sur la ferme avec l'agricultrice ou l'agriculteur, un ensemble d'infrastructures agro-écologiques permettant de répondre au mieux aux problématiques rencontrées est conçu.

La prise en charge des coûts et matériels à mettre à disposition pour la réalisation de ces infrastructures est ensuite définie et formalisée dans une convention, qui précise également les engagements de l'agriculteur ou agricultrice, des propriétaires des terrains en cas de location, et de la CCVG.

Une fois la convention signée, les travaux sont réalisés. Autant que possible, des chantiers participatifs sont mis en place, de même que l'implication de structures locales (lycée professionnel Gustave Eiffel de Brignais, par exemple) et la contribution de fermes de la CCVG (fourniture du pralin par la ferme des Collonges, à Chaponost).

- **GAEC Graines d'arômes, maraîchage, Chaponost**: plantations de haies, restauration et création de mares, gîtes à chrysopes, nichoirs à oiseaux et perchoirs à rapaces
- **Domaine de la petite Gallée, viticulture, Millery** : plantations de haies, création d'une mare, nichoirs à oiseaux et gîtes à chauve-souris
- Les petites bottes du Garon, maraîchage, Millery : plantations de haies, création d'une mare, nichoirs à oiseaux et perchoirs à rapaces









L'efficacité de ces infrastructures repose sur la synergie des actions. Il est donc important pour les exploitations agricoles de travailler également de leur côté sur les pratiques agricoles afin de maximiser les effets des infrastructures agro-écologiques sur la ferme.

Pour en savoir plus : <a href="https://www.ccvalleedugaron.com/preserver/agriculture-2030/programme-nature-en-ferme/">https://www.ccvalleedugaron.com/preserver/agriculture-2030/programme-nature-en-ferme/</a>

#### 4- COMMENT SE DEROULE L'ACCOMPAGNEMENT ?

Il est proposé à chaque agricultrice et agriculteur intéressé par le programme un premier **entretien** avec l'un des partenaires de la CCVG. Il permettra de faire connaissance, d'échanger sur les problématiques rencontrées, les questionnements, les besoins, les envies, les doutes, les incertitudes et de voir ensemble comment accompagner la réflexion pour adapter sa ferme au changement climatique et la mise en œuvre du projet.

#### • Temps d'échange avec l'agricultrice ou l'agriculteur sur sa ferme (1h)

- ✓ Connaître la ferme (caractéristiques de la ferme, productions, méthodes de travail, etc)
- ✓ Comprendre les problématiques en lien avec les impacts du changement climatique sur la ferme
- ✓ Identifier les attentes et les besoins de l'agricultrice / agriculteur

#### A l'issue de la rencontre :

✓ Proposer des services et accompagnements pour répondre à ses problématiques

#### • Les services et accompagnements pouvant être proposés :

- ✓ Formations collectives (différents formats possibles en fonction des besoins et des problématiques à aborder) :
  - l'agricultrice ou l'agriculteur peut être orienté vers les formations existantes programmées par ses partenaires (Chambre d'Agriculture, ARDAB).
  - en fonction des besoins, la CCVG et ses partenaires pourront construire des formations personnalisées afin de répondre de manière précise aux attentes.
- √ Visites d'autres fermes ayant lancé des expérimentations pouvant vous intéresser
- ✓ Mise en relation et échanges d'expériences entre agricultrices / agriculteurs rencontrant les mêmes problématiques sur l'Ouest lyonnais
- ✓ Accompagnements individuels :
  - Technique, sur la ferme, par un partenaire de la CCVG, en fonction des besoins
  - Réalisation d'un ensemble d'infrastructures agro-écologiques sur la ferme (accompagnement technique + prise en charge d'une partie des coûts de réalisation des travaux)

#### 5- MOYENS MOBILISES PAR LA CCVG

#### Des partenaires techniques, dont l'expertise est reconnue

Pour conduire ce programme et accompagner les agricultrices et agriculteurs de son territoire, la CCVG travaille en partenariat principalement avec trois structures : Arthropologia, CEN Auvergne Rhône-Alpes, LPO du Rhône.

En fonction des besoins, elle pourra mobiliser ponctuellement d'autres partenaires, comme l'ARDAB ou la Chambre d'Agriculture.

#### Le groupe de travail Agriculture & Changement climatique du SOL

A l'échelle du Syndicat de l'Ouest Iyonnais, qui réunit les communautés de communes du Pays de l'Arbresle, des vallons du Lyonnais, du Pays mornantais et de la vallée du Garon, un groupe de travail a été mis en place sur l'agriculture et le changement climatique. Il travaille avec l'ISARA et vise à faire le lien avec les travaux conduits par le milieu de la recherche et d'accompagner des fermes volontaires qui souhaitent engager des expérimentations sur certaines de leurs parcelles.

#### Moyens financiers :

- Ressources propres de la CCVG
- Cofinancement de la Région AURA dans le cadre du contrat vert et bleu du Grand Pilat

#### 6- QUI PEUT BENEFICIER DE CE PROGRAMME ?

- Toutes les agricultrices et agriculteurs de la CCVG dont le siège d'exploitation se trouve sur la CCVG et au moins une partie de leurs parcelles peuvent y participer;
- A condition que l'agricultrice ou l'agriculteur soit en activité ou en cours d'installation;
- Lorsque le siège d'exploitation n'est pas sur la CCVG, l'agricultrice ou l'agriculteur doit travailler majoritairement sur la CCVG : plus de 50% de sa surface totale d'exploitation sont situés sur la CCVG ;
- Toutes les productions agricoles sont éligibles ;
- Qu'elles soient conduites en conventionnel ou labellisées (AB, HVE,...).

Dans le cas de la réalisation d'un ensemble d'infrastructures agro-écologiques :

- Seules les parcelles localisées au sein d'un espace agricole ou naturel (zonages A et N du PLU) d'une commune de la CCVG sont éligibles ;
- Sous réserve d'avoir l'accord des propriétaires fonciers pour la réalisation des infrastructures ;

Sont exclues les parcelles sur lesquelles d'autres accompagnements financiers sont déjà mis en œuvre par ailleurs (par exemple, au titre de mesures compensatoires, de gestion d'ENS, ...).

#### 7- COMMENT Y PARTICIPER ?

#### C'est très simple!

Vous répondez aux critères d'éligibilité ?

Il suffit de manifester votre intérêt en remplissant la fiche de renseignement à retourner par mail (k.herrgott@cc-valleedugaron.fr).

Les services de la CCVG prennent ensuite contact avec vous. Une structure partenaire sera désignée pour vous rencontrer et conduire le premier temps d'échange avec vous.

Il permettra de mettre en place l'accompagnement qui répondra le mieux à vos besoins et vos attentes.

#### 8- CALENDRIER

- Ouverture du programme Nature en ferme et réception des fiches renseignement des agricultrices et agriculteurs intéressés :
  - o 1ère session : du 17 février au 30 avril 2021
  - o 2ème session : du 1er septembre au 30 octobre 2021
- Pour les fermes souhaitant s'engager dans la réalisation d'infrastructures agro-écologiques :
  - Il est nécessaire de s'être manifesté lors de la première session, pour avoir le temps, si le premier temps d'échange le confirme, de lancer le diagnostic, puis d'établir une convention et de préparer la réalisation des travaux.

#### Attention!

Pour la réalisation d'infrastructures agro-écologiques, en fonction du nombre de personnes intéressées, la CCVG se réserve la possibilité de prioriser les demandes et de les échelonner.

Compte tenu du budget alloué à ce programme, deux nouvelles fermes maximum pourront être accompagnées chaque année sur la réalisation d'infrastructures agroécologiques.